

Mairie d'Aulnat
2 avenue Pierre de Coubertin
63510 Aulnat
T : 04 73 60 11 11
M : contact@ville-aulnat.fr

N° 2025-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 25

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 10 décembre 2025
Affichée en mairie le 10 décembre 2025
Envoyée à la presse le 10 décembre 2025

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme REVEILLOUX Françoise, Mme BEURIOT Sabine, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : huit (08)

M. AMAZIGH Mohammed Hamid donne pouvoir à Mme MANDON Christine,
Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,
Mme CORREIA Sandra donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à Mme COUTANSON Pascale,
M. FRADET Nicolas donne pouvoir à Mme BEURIOT Sabine,
M. FROMENT Sylvain donne pouvoir à M. FLOQUET Roger,
Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine,
M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s: deux (02)

M. PRIEUR Olivier, Mme METENIER Séverine.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Approbation du règlement des jardins communauxRapporteur : Jean-Marc KOWALEWSKI

La commune d'Aulnat permet à ses habitants de louer des parcelles dédiées au jardinage.

Ces jardins ont une importance à plus d'un titre. Ils contribuent à la fois à donner un accès à une activité de production de fruits, légumes, plantes à des fins d'autoconsommation et ce à un moindre coût ; ils contribuent à créer et maintenir du lien social entre les jardiniers et les habitants de la commune ; ils contribuent à embellir notre ville et renforce la nature en ville ; Ils constituent également une activité de loisirs, une activité physique contribuant au bien-être et au maintien d'une bonne santé.

Ces parcelles sont réparties sur deux espaces : Le Patural et le Rond-point du Bateau pour une surface totale de de 43 513 m² de jardins loués.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de ces jardins, il est nécessaire de faire évoluer le règlement qui fixe :

- Les modalités d'inscription et les cotisations,
- Le fonctionnement,
- Les modalités d'accès du jardin,
- La gestion et l'entretien du jardin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'adopter le règlement des jardins communaux présenté en annexe ;*
- *D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale 	Madame le Maire, Mme MANDON Christine  
--	---